



# Préavis n°18/23 au Conseil communal

Crédit d'études - Transformation du bâtiment de la petite école en vue de l'accueil parascolaire

Délégués municipaux :

- M. Yves Charrière
- Mme Sandra Linder

Aubonne, le 20 novembre 2023

## Table des matières

<b>1. But du préavis/préambule</b> .....	<b>2</b>
<b>2. Historique</b> .....	<b>2</b>
<b>3. Objet</b> .....	<b>3</b>
<b>4. Démarches préalables</b> .....	<b>3</b>
<b>5. Démarches futures</b> .....	<b>3</b>
<b>6. Coûts des honoraires et frais pour la mise à l'enquête</b> .....	<b>3</b>
<b>7. Financement et amortissement</b> .....	<b>4</b>
7.1. Plan des investissements 2023-2027 .....	4
7.2. Financement.....	4
7.3. Amortissement.....	4
7.4. Impact sur le compte de fonctionnement.....	4
<b>8. Développement durable</b> .....	<b>4</b>
<b>9. Conclusion</b> .....	<b>5</b>

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. But du préavis/préambule

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre de la planification scolaire Aubonne 2040 et plus particulièrement dans le déploiement des élèves du cycle 5 à 8P dans le secteur du Château. Il a pour but de solliciter le financement du crédit d'études nécessaire pour la transformation du bâtiment de la petite école, communément nommée école ménagère, pour l'accueil parascolaire. Ce projet permet en outre d'envisager concrètement le nécessaire entretien de ce bâtiment à vocation scolaire depuis sa création.

## 2. Historique

Pour rappel, selon les dispositions légales cantonales (art 63 a Cst-VD, loi sur l'enseignement obligatoire), le comité de direction de l'ASSAGIE (Association intercommunale scolaire Aubonne Gimel Etoy) est responsable, en accord avec les directions scolaires, de mettre à disposition des élèves les locaux nécessaires ; les communes, voire l'association, doivent les réaliser.

En 2018, le comité de direction de l'ASSAGIE a entrepris une planification des besoins en matière de locaux sur l'établissement d'Aubonne et environs. La conclusion de cette étude est la création et le développement d'un cycle par site, soit : 1-4P à Féchy, 5-8P au Château, 9-11H au Chêne, comprenant sur chaque site, les salles de gym et l'accueil parascolaire nécessaires.

Actuellement, la commune de Féchy construit les bâtiments nécessaires à la planification des 1 à 4P. En novembre 2021, votre autorité a octroyé un crédit d'études pour la construction et le réaménagement du site scolaire du Château visant les 5 à 8P (PM 02/21). Le programme d'accueil des élèves sur le temps parascolaire n'y est volontairement pas inclus.

### 3. Objet

Comme indiqué ci-dessus, un site d'accueil des élèves en dehors des heures scolaires et pendant la pause de midi doit exister pour le cycle 5-8P. Plusieurs pistes ont été explorées par la municipalité pour l'implantation d'un tel bâtiment : dans la cour du château, dans le secteur de la piscine ou dans le bâtiment de l'école ménagère. Il s'avère que ce dernier lieu est, de l'avis de la municipalité, la meilleure localisation possible (bâtiment existant devant faire l'objet d'un entretien lourd, pas d'altération du site du Château, préservation du terrain disponible, meilleur accès...).

### 4. Démarches préalables

Le projet consiste à transformer ce bâtiment en un usage mixte d'accueil de type UAPE, le matin avant l'école et l'après-midi après celle-ci, et un restaurant scolaire durant la pause de midi. Pour s'assurer de la viabilité du projet, la municipalité, avec l'aide du bureau Arni et Dominguez, a soumis un avant-projet aux instances de l'office d'accueil de jour des enfants (OAJE) qui nous a donné son accord de principe, ainsi qu'au service des monuments historiques (MH). Ce dernier est ouvert à la transformation, moyennant un certain nombre de cautèles et d'études préalables.

Ainsi, le crédit demandé est indispensable pour finaliser le projet comprenant les honoraires jusqu'à la mise à l'enquête.

### 5. Démarches futures

Une fois le permis de construire octroyé, un crédit d'ouvrage sera présenté au Conseil communal. L'école ménagère et les PPLS déménageront sur un lieu qui reste encore à confirmer.

### 6. Coûts des honoraires et frais pour la mise à l'enquête

• Honoraires du géomètre (dossier enquête et contrôle altitude)	Fr.	2'300.00
• Honoraires ingénieurs (énergies)	Fr.	33'700.00
• Honoraires ingénieurs (protection incendie)	Fr.	2'700.00
• Honoraires ingénieurs (civil et bois)	Fr.	21'000.00
• Archéologue indépendant	Fr.	3'600.00
• Diagnostic amiante (frais déjà entrepris – Fr. 1'313.95)	Fr.	0.00
• Frais d'enquête (CAMAC + Commune)	Fr.	7'000.00
• Honoraires architecte (avant-projet, projet et procédure autorisation)	Fr.	125'000.00
• Divers, imprévus et arrondis (5%)	Fr.	9'700.00
• Coût total des honoraires pour la mise à l'enquête (TTC)	Fr.	<u>205'000.00</u>
• (Taux de TVA adapté à 8.1% valable au 01.01.2024)		

## 7. Financement et amortissement

### 7.1. Plan des investissements 2023-2027

Ce préavis fait partie du projet N° 353.09 intégré dans le plan des investissements qui figure dans le budget 2024. Le crédit global est estimé à 5 mio répartis entre 2024 et 2025.

### 7.2. Financement

Le crédit demandé de Fr. 205'000.-- sera couvert, dans un premier temps, par la trésorerie courante. Un emprunt global avec le crédit d'ouvrage sera alors effectué, pour tout ou partie du montant, dans la limite fixée par le plafond d'endettement, selon la fiche financière annexée.

### 7.3. Amortissement

Les directives et les principes établis pour les amortissements dans le nouveau manuel comptable MCH2 seront la base légale depuis le 1er janvier 2024 pour la politique d'amortissement. Ce préavis qui sera voté après cette date tient donc compte de la nouvelle réglementation en la matière.

Un chapitre dédié à l'amortissement des crédits d'études donne trois options aux communes pour les amortissements des crédits d'études du patrimoine administratif (à condition que ces études soient portées à l'actif du bilan) :

1. Dès le premier franc dépensé, sur 10 ans ;
2. Dès l'aboutissement des études également sur 10 ans ;
3. L'amortissement se fait en même temps et sur la même durée que le crédit principal (d'ouvrage)

La Municipalité a opté et optera à l'avenir sur la variante 3 pour un amortissement global avec le crédit principal. Ce principe a été proposé et validé par le Conseil récemment notamment dans le cadre des préavis d'études pour la piscine, pour les constructions scolaires au Château et pour l'interface de la gare d'Allaman.

Comme le prévoit la directive, si le projet est ensuite abandonné ou refusé, ces frais d'études ou préparatoires seront immédiatement amortis par un amortissement extraordinaire ou non planifié si la transition MCH2 est effective.

### 7.4. Impact sur le compte de fonctionnement

A ce stade, il n'y a pas d'impact durable sur le compte ou le budget de fonctionnement de la commune.

## 8. Développement durable

Ce projet s'inscrit totalement dans une vision d'avenir. D'une part, le développement de ce programme se situe dans un bâtiment existant, dévolu depuis sa création à une vocation scolaire. Son entretien, déjà prévu à moyen terme, permet de le transformer, avec une vocation définie, dans le respect des normes, tant énergétiques qu'historiques assurant le maintien de notre patrimoine. De plus, l'absence d'une construction nouvelle permet de conserver du terrain.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité est convaincue qu'affecter ce bâtiment à l'accueil des enfants, tout en assurant un entretien nécessaire, est la meilleure opportunité dans le cadre du projet de planification scolaire Aubonne 2040 dans le secteur du Château.

## 9. Conclusion

Ainsi et comme mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n° 19/23 relatif au « Crédit d'études – Transformation du bâtiment de la petite école en vue de l'accueil parascolaire »,
- oui le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,
- oui le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**de voter le décret suivant :**

### LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- autorise la Municipalité à procéder à l'étude mentionnée dans ce préavis
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- octroie à la Municipalité un crédit de Fr 205'000.- TTC pour la réalisation de l'étude de la transformation du bâtiment de la petite école en vue de l'accueil parascolaire
- autorise la Municipalité à prélever cette somme dans un premier temps sur la trésorerie courante
- autorise la Municipalité à amortir ce montant en même temps et sur la même durée que le crédit principal (d'ouvrage) ou en cas d'abandon ou de refus du projet par un amortissement extraordinaire ;

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 20 novembre 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

La secrétaire :

Y. Charrière

M. Luy-Gaillard

#### Délégués de la Municipalité

- M. Yves Charrière, syndic
- Mme Sandra Linder, municipale

**Préavis déposé au Conseil communal dans sa séance du 28 novembre 2023.**

Annexe : fiche financière



## CREDIT D'INVESTISSEMENT

Préavis N° 18/23 Montant TTC 205 000.00 CHF

Crédit d'études - Transformation bâtiment Petite école pour l'accueil parascolaire

<b>Estimation des charges de fonctionnement annuelles :</b>			
- Intérêts : ?% par an si l'objet est financé par un emprunt			0.00
- Amortissement			0.00
<b>Total annuel des charges supplémentaires liées à ce projet</b>			<b>0.00</b>
<b>Situation financière</b>			
<b>Plafond en matière d'endettement et de risque pour cautionnements</b>			60 000 000.00
<b>Cautionnements engagés à ce jour</b>			37 400.00
<b>Endettement à ce jour</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>15.11.2023</b>	
<b>Endettement au bilan</b>			
Engagements courants	1 361 862.57	528 811.26	
Passifs transitoires	589 783.95	3 900.00	
Emprunts court/long terme	23 938 250.00	20 009 250.00	
<b>Total de endettement au bilan</b>	<b>25 889 896.52</b>	<b>20 541 961.26</b>	
<b>Engagements hors bilan</b>			
Préavis en cours acceptés par le Conseil		9 092 000.00	
Travaux facturés à ce jour		-6 560 000.00	
<b>Total engagements hors bilan</b>		<b>2 532 000.00</b>	
<b>Total endettement brut</b>			<b>23 073 961.26</b>
<b>Disponibilités de la bourse à ce jour</b>			13 472 773.74
<b>Solde disponible à ce jour</b>			<b>50 361 412.48</b>
<b>Préavis en cours d'adoption par le Conseil communal</b>			
13/23 - Aménagements sportifs extérieurs au Chêne		418 900.00	
15/23 - Remplacement fenêtres et luminaires LED du collège du Cœur du Chêne		192 000.00	
16/23 - Récupération eau de pluie aux serres communale et éqpt place		108 000.00	
17/23 - Transformation bâtiment Place du Marché 8		4 800 000.00	
18/23 - Crédit d'études - Transf. bâtiment Petite Ecole pour accueil parascolaire		205 000.00	
<b>Total des préavis en cours d'adoption par le Conseil communal</b>		<b>5 723 900.00</b>	

Etat au 20.11.2023